



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 septembre 2019

Objet de la délibération

MODIFICATION DU COMITE CONSULTATIF DES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC

Le vingt six septembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Anne LAVOUÉ à Marie-Françoise CÉREZ, Guénaëlle LE HIN à Xavier POUREAU, Marc LE BOUHART à Pascal LE LIBOUX, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Serge GERBAUD

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame JOURDAIN Martine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2019.09.003**MODIFICATION DU COMITE CONSULTATIF DES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC****Rapporteur : André HARTEREAU**

Afin de prendre en compte les changements intervenus au sein du Conseil Municipal, le Bureau Municipal propose de modifier comme suit la composition des Comités Consultatifs constituée le 24 avril 2014 et lors des séances qui ont suivi.

COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC	
Représentations	Elu(e)
Comité Consultatif des usagers du domaine public	Joël TRÉCANT, en remplacement de Katy BOUILLAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2143-2,
Vu la délibération n°2014 04 009 du 24 avril 2014, modifiée par les délibérations n°2014 09 003 du 18 septembre 2014, n°2015 09 003 du 24 septembre 2015, n°2018 11 004 du 22 novembre 2018, n°2019 03 004 du 28 mars 2019,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 septembre 2019,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la modification de la composition du Comité Consultatif des Usagers du Domaine Public présidé par le Maire comme indiqué ci-avant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU